



Communiqué de presse

Les dotations ministérielles en CPE pour la rentrée 2022 ne prennent pas en compte la hausse démographique des collèges et lycées de l'académie de Montpellier.

Mercredi 15 décembre, le ministre de l'éducation nationale a présenté au Comité Technique Ministériel la répartition des moyens pour la rentrée 2022.

Force est de constater que le ministère ne tient pas compte de la hausse continue du nombre d'élèves dans les collèges et lycées de l'académie de Montpellier.

Sur 300 postes de CPE créés à la rentrée 2022 seulement 11 pour l'académie de Montpellier !

Après les académies de Mayotte, de Guyane et de Versailles, l'académie de Montpellier sera la 4^{ème} académie française avec la plus forte augmentation des effectifs. Par contre notre académie n'est qu'à la 12^{ème} place pour la dotation en CPE, derrière de nombreuses académies qui perdent régulièrement des élèves.

Les CPE de l'académie de Montpellier sont-ils de super-CPE qui n'ont pas besoin du renfort de nouveaux collègues ou nos élèves sont-ils sacrifiés sur l'autel du saupoudrage des moyens ?

A l'heure où les vies scolaires sont épuisées et les CPE pressurisés par le surplus de travail liés à la pandémie, **le SE-Unsa dénonce cette dotation famélique qui ne permettra pas de faire face aux besoins des collèges et lycées de notre académie pour accompagner aux mieux nos élèves. Le SE-Unsa demande à la Rectrice de l'académie de Montpellier d'obtenir rapidement une dotation complémentaire en CPE.**

Jérôme FOURNIER

Secrétaire académique du SE-Unsa

06 81 44 71 25

Laurence CABASSON

Responsable académique CPE du SE-Unsa

pers-education.mon@se-unsas.org